

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY - JUIN 2026

N° DES-BTSCRSA-2026-06-015

Fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur
spécialité Conception et réalisation de systèmes automatiques
session 2026

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de sa directrice ;

Vu les articles D. 643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2011 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Conception et réalisation de systèmes automatiques ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés président et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Conception et réalisation de systèmes automatiques :

Président : Monsieur Thomas ROY, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional ;

Enseignant-chercheur : Monsieur Abderrazzak CHERIFI ;

Enseignants : Mesdames Chloé LE DUFF, Laëtitia PASQUET-FAVAREILLE, Valérie PEREZ et Messieurs Vincent COLNOT, Cédric THOMAS, Abdelhakim TOUZANI.

Professionnels : Messieurs Ludovic AUZANNAT, Rémi CARPENTIER, Bertrand FOUILLE, Yannick MONATTE, Mikael TOMASSOLI, Nicolas VANDENBROUCK.

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 16 juin 2026

Aurore COLLET

